Eléments de définition

- <u>Un terme générique : projet personnalisé</u>

→ témoigne de la prise en compte des attentes de la personne

→ englobe la question de l'individualisation

→ permet d'inclure différents volets spécifiques (éducatifs, pédagogique, soins…)

→ déjà utilisé et couvre l'ensemble des ESMS

→ figure dans le décret sur l'évaluation externe

RBPP de l'Anesm

Repères

- La participation de la personne à son propre projet n'est en aucune façon une obligation pour elle. Les dispositions de la loi du 2 janvier 2002 évoquent clairement qu'il s'agit d'un droit.

- Le projet personnalisé et contrat de séjour se chevauchent mais ne se recouvrent pas.

- Le projet personnalisé est une démarche dynamique, une co-construction.

RBPP de l'Anesm

Principes

- La co-construction du projet personnalisé est issue d'un dialogue régulier.
- La participation la plus forte de la personne est recherchée.
- La dynamique du projet est souple et adaptée au rythme de la personne.
- L'ensemble des professionnels est concerné par les projets personnalisés.
- Plus les parties prenantes sont nombreuses, plus il faut veiller à l'expression de la personne.

RBPP de l'Anesm

La participation de la personne tout au long des phases du projet.

1- Les premiers contacts
2- L'analyse de la situation
3- La phase de co-construction du projet
4- La phase de décision
5- La mise en œuvre du projet
6- La co-évaluation du projet
7- La rédaction du projet

RBPP de l'Anesm

Les références du mouvement

- La promotion de la dignité de la personne handicapée mentale : respect de ses droits, de ses choix et de sa libre expression
- Encourager le questionnement éthique
- Associer systématiquement la personne handicapée à son projet et aux décisions la concernant
- Tenir compte de la situation de vulnérabilité de la personne
- Être guidé en permanence par les droits fondamentaux de la personne
- Développer un accompagnement personnalisé et adapté
- Diffuser et développer des repères déontologiques
- Développer une culture de bientraitance
- Développer et promouvoir les outils de la communication aidée

RBPP de l'Anesm

Les points de vigilance & préconisations

- Nécessité de rechercher des formes de communication adaptées aux capacités des personnes (pictogrammes, photos, langage simplifié…)

- L'entourage familiale peut jouer un rôle important dans la mise en œuvre du projet

- Les projets qui doivent être adaptés aux rythmes de la personnes

RBPP de l'Anesm

Les points de vigilance & préconisations

<u>Sur la phase 1 : les 1er contacts</u>

- Une phase primordiale qui conditionne la suite du projet

→ formaliser un outil pour favoriser le recueil des souhaits et attentes des personnes

→ utiliser des supports facilitant l'expression des personnes

RBPP de l'Anesm

Les points de vigilance & préconisations

Sur la phase 2 : l'analyse de la situation

- Recueillir seulement les informations nécessaires (« pas raconter leur vie »), respect de l'intimité
- Solliciter l'entourage de la personne
- Créer ou adapter des supports pour faciliter la réflexion (ex : le modèle MAP de l'Unapei)

Favoriser une analyse partagée de chaque professionnel, quelle que soit sa fonction

RBPP de l'Anesm

Les points de vigilance & préconisations

Sur la phase 3 : la co-construction

- Oser aborder les questions « sensibles » (sexualité, la vie affective, relations difficiles avec les parents…)
- Rechercher des réponses au plus près des attentes des personnes
- Encourager des essais

RBPP de l'Anesm

Nos points de vigilance, nos préconisations

Sur la phase 4 : la phase de décision

- Inviter les personnes à participer à la prise de décision

- Dégager des objectifs concrets, fixer des échéances et définir les moyens nécessaires (formaliser sous forme de tableau de bord par ex

RBPP de l'Anesm

Les points de vigilance & préconisations

Sur la phase 5 : la mise en œuvre

- Ne pas tomber dans un activisme contraire aux intérêts de la personne
- Pas d'obligation de résultats mais de moyens
- Coordonner le projet : un facilitateur → le coordinateur ou référent (établir un écrit définissant ses rôles et missions)
- Programmer le suivi (réunions planifier…) avec la personne

RBPP de l'Anesm

Les points de vigilance & préconisations

Sur la phase 6 : la co-évaluation du projet

- Une co-évaluation avec la personne (si la personne le souhaite associer la famille)
- Un projet évalué au moins une fois par an

RBPP de l'Anesm

Nos points de vigilance, nos préconisations

Sur la phase 7 : la rédaction du projet

- Écrire dans le respect des personnes
- Éviter les vocabulaires techniques
- Séparer faits et analyse

→ Remette à la personne un exemplaire (pas d'obligation de signature)

→ Définir une procédure pour préserver la discrétion autour des informations liées aux projets

RBPP de l'Anesm

Les points de vigilance & préconisations

Mettre du lien entre projet personnalisé et projet d'établissement

- Analyser les évaluations des projets personnalisés (formaliser un bilans des attentes non satisfaites)
- Utiliser les résultats des enquêtes de satisfactions (usagers et entourage)
- Mobiliser les CVS sur cette thématique

RBPP de l'Anesm

Une synergie entre les projets

4 Un projet associatif

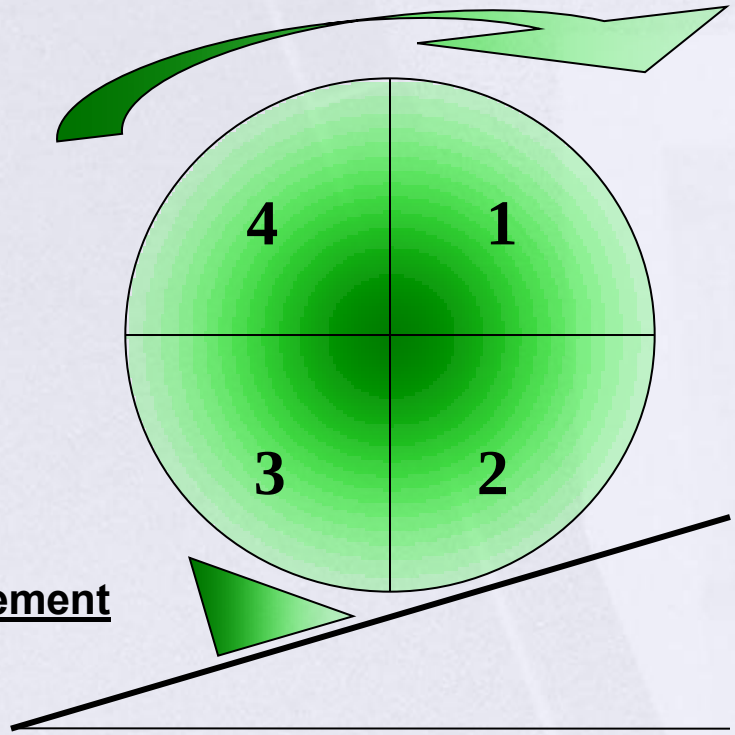

1 Un acteur : l'usager et sa famille (représentant légal)

2 Un projet personnalisé

3 Un projet d'établissement

RBPP de l'Anesm

Quelques questions essentielles à se poser.

- Le projet personnalisé est-il élaboré avec la personne et/ou son représentant légal?
- Les modalités de recueil des besoins et attentes de la personne sont-elles définies ?
- L'établissement a-t-il défini les modalités de co-construction et de suivi du projet personnalisé ?
- Comment assurez-vous que le projet personnalisé est adapté au rythme de la personne ?
- Comment assurez-vous l'articulation entre le projet professionnel et le projet social de la personne ?
- Avez-vous défini les modalités d'évaluation des projets personnalisés (notamment concernant les attentes non satisfaites) ?
- Ces modalités sont-elles inscrites dans le projet d'établissement

RBPP de l'Anesm